

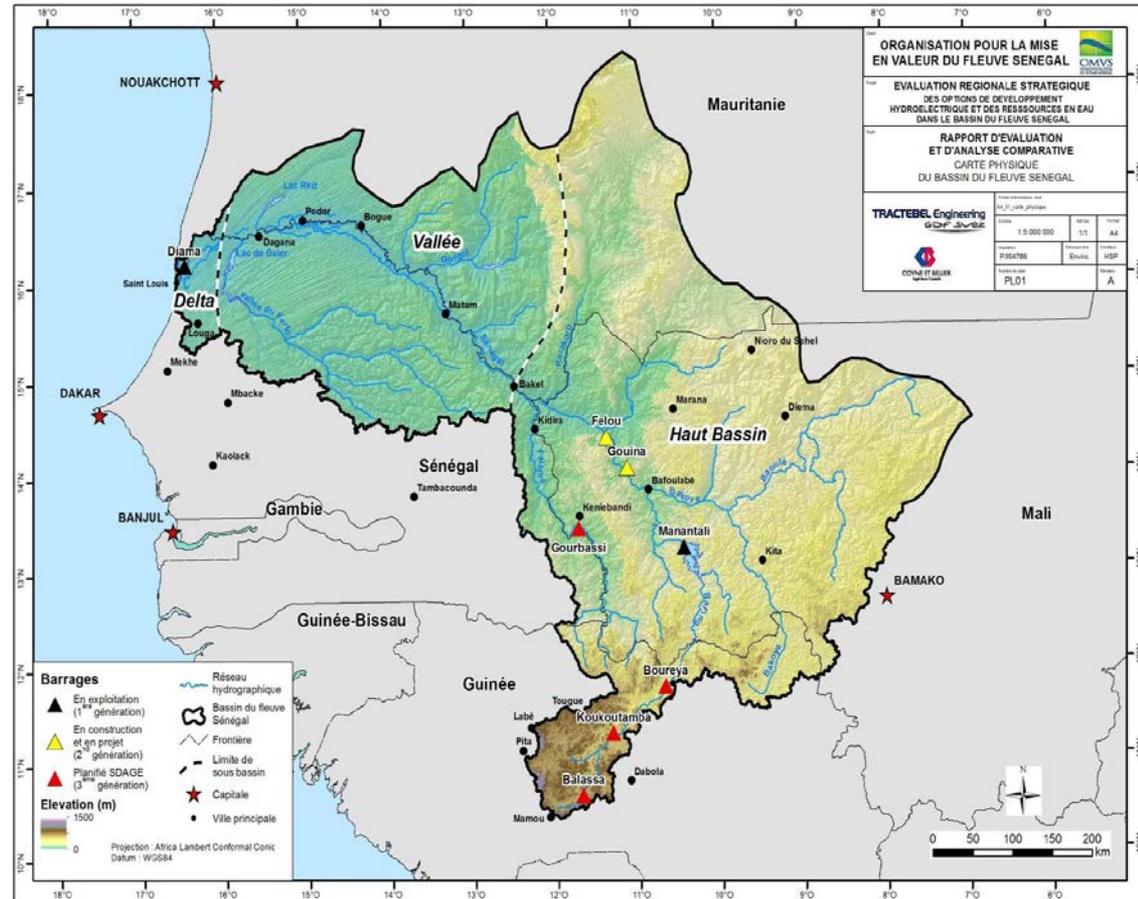


Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (UNCE) « Prendre des mesures au sein des bassins transfrontières et réduire les impacts sur la santé : Atelier International consacré à la pénurie d'eau »



Le cas de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) Genève 11-12 Décembre 2017, présenté par:
Mme Aram Ngom NDIAYE Géographe Environnementaliste Expert SIG DEDD/HC/OMVS

Présentation du bassin du fleuve Sénégal





La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

Introduction et contexte:

- L'OMVS est un organisme de bassin créé en 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. La Guinée est membre depuis le 17 mars 2006.
- Son objectif est de mettre en valeur les ressources naturelles du bassin du fleuve dont les ressources hydrauliques disponibles en vue d'améliorer les conditions de vie des populations vivant dans le bassin du fleuve Sénégal.
- Sa stratégie consiste à mobiliser les ressources en eau du fleuve (dont les affluents) par la construction d'ouvrages à buts multiples (production d'électricité, **régularisation du cours d'eau**, développement de l'irrigation, **préservation de l'écosystème**), etc.) en vue d'assurer un développement harmonieux du bassin qui profite aux Etats.

Le fleuve Sénégal s'écoule dans le sens est-ouest sur 1790, son principal affluent est la **Falémé**, qui draine toute la partie Est du Sénégal. La superficie du bassin versant du Fleuve Sénégal qui est d'environ 300 000 Km² couvre partiellement le territoire des quatre Etats. Il est divisé en trois grandes parties : Haut bassin – Vallée et



La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

Au cours des cinquante dernières années, l'environnement du bassin du fleuve Sénégal a connu une dégradation globale qui met en péril le bien être des populations. Celle-ci est le résultat de l'effet cumulé de la vague de sécheresse qui a sévi des années 70 à 90 et de l'augmentation de la pression des activités anthropiques.

La situation climatique est caractérisée par une forte variabilité intra-saisonnière et interannuelle, une très forte baisse de la pluviométrie et une baisse de l'hydraulicité du fleuve (le débit moyen annuel à Bakel est passé de 1374 m³/s dans la période 1903-1950 à 597m³/s dans la période 1951-2002 ; et d'une moyenne de 840 m³/s dans la période 1950-1972 à seulement 419 m³/s pour la période

1973-2002 avec comme corolaire la remontée saline jusqu'à 200km en amont de Saint Louis et du coup le problème de disponibilité de l'eau douce).



La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

Compte tenu de cette situation et des potentialités naturelles, la maîtrise de l'eau de surface, notamment du fleuve Sénégal, de ses affluents et défluent, apparaissait dans les années 1970 comme une condition sine qua non pour impulser des actions de développement pouvant faciliter aux populations une adaptation durable de leurs modes de production face à la variabilité climatique. Ainsi, après de nombreuses études qui ont examiné des variantes de développement intégré et différents domaines (hydrologie, pédologie, cartographie, environnement, socio-économique etc.), l'OMVS a opté pour un programme de développement simultané des secteurs principaux d'utilisation de l'eau que sont l'alimentation, l'irrigation, la production hydro-électrique et la navigation.



La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

C'est ainsi qu'il y'a eu une première génération d'infrastructure avec la réalisation:

du barrage de Diama en 1986 qui a permis l'arrêt de la remontée de l'eau de mer; la disponibilité de l'eau douce en quantité suffisante et garantie toute l'année et en qualité bonne de manière générale (Agriculture, élevage, AEP, Navigation...), une capacité d'irrigation de 120 000ha, un meilleur remplissage des lacs et dépressions (zones humides), une restauration du couvert végétale et une recharge des nappes etc.

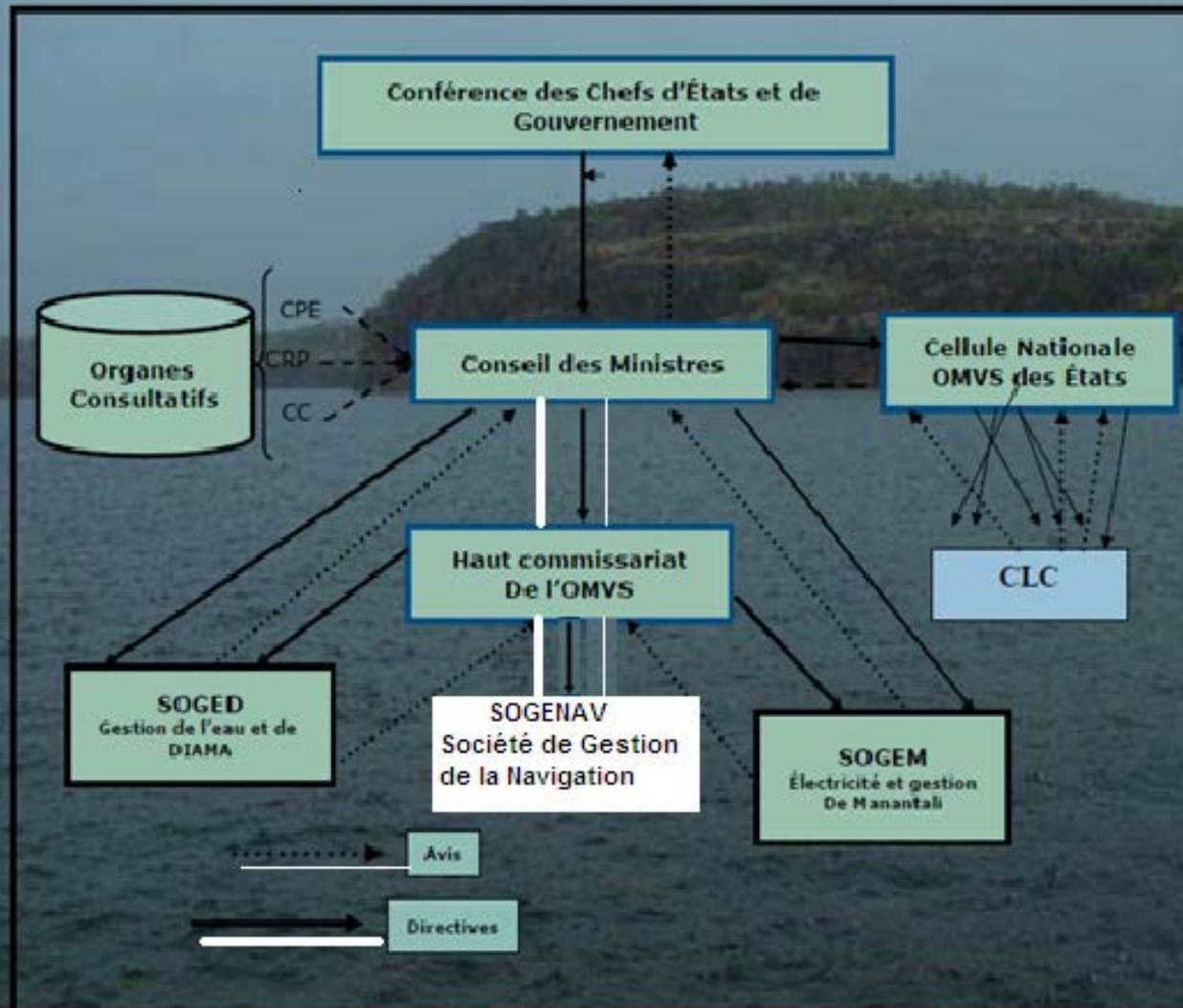
du barrage de Manantali en 1987 avec le stockage de 11,5 milliards de m³, la régularisation du débit du fleuve à 300m³/s; une capacité d'irrigation de 255 000 ha; des crues artificielles (cultures de décrues -Environnement, navigabilité du fleuve toute l'année de Saint-Louis à Ambidédi (Mali);



La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

1. Rappel :
 - Convention Internationale du 26 Juillet 1963 relative à l'Aménagement Général du Bassin du Fleuve Sénégal;
 - Convention Internationale du 6 Février 1964 relative au Statut du Fleuve Sénégal;
 - Statut général de l'Organisation des Etats Riverains du Sénégal approuvé à LABE le 24 Mars 1968 et amendé à Conakry le 3 Février 1970 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OERS
 - Convention du 11 mars 1972 **relative à l'organisation et au statut juridique du fleuve Sénégal**. Elle définit les organes de l'OMVS qui sont :
 - ❖ la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, qui définit la politique de coopération et de développement au sein de l'Organisation ;
 - ❖ le Conseil des ministres, qui définit la politique générale d'aménagement du fleuve et de mise en valeur de ses ressources ;
 - ❖ le Haut Commissariat qui applique les décisions du Conseil des ministres. Il est financé, à parts égales, par les États membres;

Schéma général de fonctionnement de l'OMVS





La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

La Convention du 11 mars 1972 qui stipule en son article 1^{er} que le Fleuve Sénégal est déclaré Fleuve International y compris ses affluents dans le territoire de ces états membres.

En son article 2, il est écrit que les Etats du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal ci-après désignés "Etats Contractants" affirment solennellement leur volonté de développer une étroite coopération pour **permettre l'exploitation rationnelle des ressources du Fleuve Sénégal et garantir la liberté de navigation et l'égalité de traitement des utilisateurs.**

La Convention du 21 décembre 1978 relative au statut juridique des Ouvrages communs: on entend par propriété commune et indivisible, la modalité du droit de propriété selon laquelle chacun des copropriétaires a droit à une quote part du même bien et tous ensemble ont droit au bien en entier.



La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

◦ **Convention du 12 mai 1982 relative aux modalités de financement des Ouvrages Communs:** Pour assurer une exploitation optimale des barrages de Manantali et de Diama, l'OMVS a adopté en 1997 deux conventions pour enrichir ce dispositif juridique de base :

- Convention portant création de la SOGED
- Convention portant création de SOGEM.

Ces différentes Conventions précitées ont été complétées par:

- La Charte des Eaux du Fleuve Sénégal adoptée en 2002;
- Le Code international de la Navigation et des transports sur le fleuve le 13 mars 2006 et

la création de la SOGENAV en 2011.

- La Convention du 17 mai 2017 portant création de la Société de Gestion de l'énergie des Ouvrages du Haut Bassin du fleuve Sénégal en Guinée (SOGEOH).



La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

Vulnérabilité du climat et des secteurs socio économiques:

- ▶ Températures: de 1960 à 2016, l'analyse des anomalies de températures montre une augmentation de +1° C.
- ▶ Par rapport au débit, une diminution durable au début des années 70 est constatée.
- ▶ Concernant les écoulements, l'impact des changements climatiques sur ceux de surface est étroitement lié à l'impact sur les précipitations. Pour les écoulements souterrains, ils sont étroitement lié à la baisse des précipitations et des écoulements de surface.
- ▶ Il en est ainsi des secteurs socio économiques comme la population qui ne cesse de croître, de l'agriculture occupant les $\frac{3}{4}$ de la population active, de l'AEP demandant encore des efforts, de l'industrie polluante avec l'activité minière, de l'élevage et de la pêche avec la diminution de la taille des troupeaux et des captures, de l'énergie avec l'évapotranspiration et de la navigation nécessitant un bon



La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

Comment l'OMVS gère-t-elle le problème de vulnérabilité?

- ▶ Parallèlement aux variations climatiques notables combinées à des actions anthropiques constatées depuis les années 70, les Etats membres ont pris des mesures d'atténuation envisagées dans le cadre des accords de Paris. **Les Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN)** présentent les engagements des Etats qui nécessitent d'importants moyens humains et technologiques, et particulièrement l'appui de la communauté internationale.
- ▶ La stratégie d'adaptation sur le BVFS doit être développée en cohérence avec les stratégies nationales d'adaptation à travers les PANA et participer à leur mise en œuvre. Dans ce cadre l'OMVS a déjà initié, et continuera à initier des actions ou viendra appuyer des initiatives d'adaptation.
- ▶ L'OMVS a développé des ouvrages importants (barrages réservoirs, barrages hydroélectriques, endiguements) qui participent utilement à la maîtrise de la ressource en eau du BVFS. Elle a ultérieurement mis en place des mesures permettant de maîtriser certains effets secondaires indésirables liés à l'exploitation de ces ouvrages.

La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

- ▶ L'OMVS poursuit le développement de nouveaux ouvrages importants en veillant, dès l'amont des projets, à la maîtrise des impacts environnementaux et sociaux. Les impacts des premiers ouvrages de l'OMVS ont été maîtrisés (par ex. les maladies hydriques) ou doivent encore l'être (par ex. les plantes aquatiques envahissantes).
- ▶ **Importance des instruments de planification (SDAGE, PEC, PAS, PARACI, Plan Directeur de Transport;**
- ▶ **Nouveaux paradigmes pour la gestion des bassins:** c'est une gestion intégrée et raisonnée comme le nexus donnant plus de place au secteurs économiques comme l'énergie. C'est aussi les changements climatiques à intégrer dans toute gestion, l'hydro diplomatie.
- ▶ **Importance des modes d'arbitrage et de gestion**
- ▶ **Plus grande place à l' Environnement avec la DEDD à la place du service de l'observatoire de l'environnement (SOE).**

Aussi, tout un ensemble de voies et moyens de prise en charge de manière participative de ces problèmes est mis en place à travers le **Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE II)**. Il s'agit de:

La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

- ✓ **La réactualisation de l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) et du Plan d'Action Stratégique (PAS) réalisés en 2009 ;**
- ✓ **La révision de la charte des eaux:** il s'agit de réaliser l'analyse diagnostique des textes réglementaires et législatifs nationaux et d'appuyer les Etats dans l'harmonisation de ces textes avec le cadre de l'OMVS afin d'intégrer les mesures nécessaires à l'application de la Charte des Eaux du Bassin (en cours);
- ✓ **La réalisation de l'étude de vulnérabilité du BVFS face aux changements climatiques;** L'objectif général de cette étude de vulnérabilité en cours est de faire un diagnostic approfondi de la vulnérabilité du bassin à la variabilité et aux changements climatiques, et par la suite planifier l'adaptation. ;

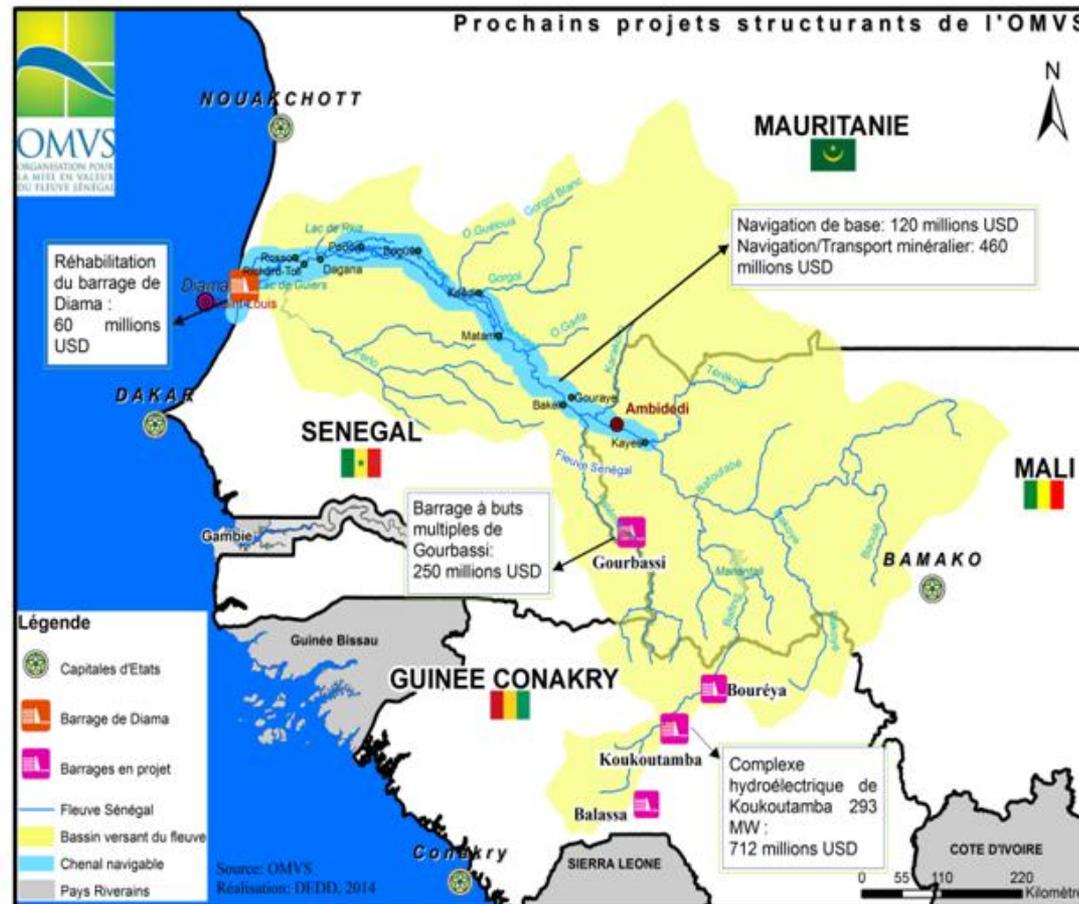
La cartographie du BVFS au 1/50.000ème pour permettre à court terme de répondre aux besoins opérationnels et quotidiens (cartographie thématique) et à long terme, de disposer de bases de données et d'indicateurs fiables pour une meilleure connaissance de l'environnement du bassin. L'étude vient d'être lancée le 30 octobre 2017.

La lutte contre la pénurie d'eau par la coopération transfrontalière: aspects juridiques et pratiques de l'OMVS

Conclusion:

Les problèmes de baisse de l'eau, de sécheresse et de changement climatiques sont des problèmes réels auxquels l'OMVS est confrontée. C'est fort de cela que l'OMVS a développé des projets de première et deuxième générations de barrages, de barrage en cours comme Gouina, mais aussi futurs comme Balassa, Bouréya, Gourbassi, Koukoutamba... C'est aussi fort de cela que, dans sa XVIème Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement (CCEG) tenue en mars 2015 en Guinée, elle a adopté la déclaration de Conakry sur le changement climatique dans laquelle elle manifeste son engagement politique à trouver des solutions appropriées à ce problème à l'échelle du bassin du fleuve Sénégal. La XVIIème CCEG tenue en mai 2017 a demandé de mettre en place un plan global d'investissement sur le changement climatique. En définitive, toute une stratégie est mise en place par l'OMVS pour faire face aux problèmes et maintenir ainsi sa place de meilleur exemple de coopération transfrontalière dans le domaine de la gestion et du partage des ressources dans une optique de développement. Toutefois, il est bon de rappeler que l'OMVS a une capacité d'irrigation de 375000 ha avec Diama et manantali or elle

PROJETS STRUCTURANTS DE L'OMVS APRES LES PREMIERES, DEUXIEMES GENERATIONS ET LES PROJETS EN COURS



MERCI.

Pour plus d'informations: www.portail-omvs.org

